

Critères de sélection

- L'admissibilité du projet;
- Le secteur d'activité;
- Concordance avec le Plan stratégique du Témiscamingue;
- L'impact sur la diversification économique du Témiscamingue;
- Appui du milieu et réseau de partenaires;
- La qualité générale du dossier;
- Le potentiel de réalisation du projet;
- L'expérience et l'implication du promoteur.

Le Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue est rendu possible grâce au soutien financier des acteurs de développement économique du territoire que sont :



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DU TÉMISCAMINGUE



Pour de plus amples détails sur le



FSDÉT

MRC de Témiscamingue

www.mrctemiscamingue.org

819-629-2829



FSDÉT

Fonds de soutien au
développement économique
du Témiscamingue

2017

Mission du fonds

Le Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue, poursuit la mission du défunt Fonds d'adaptation et de diversification économique du Témiscamingue (FADET). Ce fonds demeure une mesure d'aide à la pré faisabilité et à la faisabilité des projets d'entreprises. Il vise à soutenir les promoteurs lors des **études préalables à la réalisation d'un projet** qui permettra aux entreprises de s'adapter ou de démarrer de nouveaux projets afin de diversifier les assises économiques du Témiscamingue. Ces projets se situent en amont des projets d'investissement.

Projets prioritaires du fonds

- mise en valeur de la forêt mixte et feuillue,
- développement des productions agricoles animales et végétales s'inscrivant dans des filières à haute valeur ajoutée et leur transformation,
- commercialisation agroalimentaire,
- développement de produits touristiques
- adaptation des services de proximité

Le FSDÉT est ouvert à d'autres projets promouvant le développement du Témiscamingue.

Critères des projets admissibles

- se situent en amont des projets d'investissement d'entreprises;
- privilégient les entreprises dont les activités ont un impact sur la structure économique du territoire ou d'un secteur d'activité donné.
- ciblent les interventions auprès de groupes d'entreprises affichant des besoins communs en matière de consolidation ou de développement;
- comportent un caractère innovateur et structurant : ont un impact significatif sur l'utilisation ou le développement de nouvelles technologies, sur le développement de nouveaux produits à valeur ajoutée et de nouveaux marchés;
- permettent à des communautés d'évaluer différents modèles leur permettant d'assurer le maintien des services de proximité.

Projets admissibles

- Évaluation de l'opportunité d'un projet;
- Évaluation des approvisionnements;
- Évaluation de la faisabilité de marché;
- Évaluation des procédés et de la technologie;
- Mission exploratoire
- Mise en place d'outils favorisant l'émergence de projets sur notre territoire;

Clientèle admissible

Organismes à but non lucratif, **coopératives**, entreprises privées à but lucratif ou **promoteurs**

Aide financière

50 % des dépenses admissibles pour une entreprise privée à but lucratif ou pour une coopérative dont les activités sont similaires à celles d'une entreprise privée, jusqu'à concurrence de 25 000\$;

80 % des dépenses admissibles du projet pour les organismes à but non lucratif, jusqu'à concurrence de 25 000\$;

Pour les missions exploratoires, l'aide maximale est de 2 000\$.

Le cumul des contributions financières provenant d'un gouvernement ou de l'un de ses organismes, des divers paliers, soit municipal, provincial ou fédéral, incluant le présent fonds ne peut excéder **80 %**.